

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 12 mars 2019 à 18h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Michel Mendes  
Micheline Groulx Stabile et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général  
Jacques Robichaud, greffier

Absence : Manon Robitaille

---

**1. Séance ordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 18h30.

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par monsieur Erik Johnson  
Et unanimement résolu

2019-03-12.034

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié :  
retrait du point 2.

**ADOPTÉE**

**2. Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux d'asphaltage d'une partie du boul. Deux-Montagnes**

\_\_\_\_\_ donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux d'asphaltage d'une partie du boul. Deux-Montagnes.

**3. Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de prévention des incendies (n° 1140.02)**

Madame Micheline Groulx Stabile donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement de prévention des incendies (1140.02).

Madame Micheline Groulx Stabile dépose le projet de règlement qui aura notamment pour objet de modifier l'article 2.03 qui prévoit les codes qui font partie du règlement n° 1140.02.

4. **Période de questions (30 minutes au maximum)**

Le maire ouvre la période de questions.  
Aucun citoyen ne questionne le conseil.

5. **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h35 par le maire.

---

Denis Martin, maire

---

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des services juridiques